



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL
séance du jeudi 15 décembre 2011

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

07-1	DOMAINE PUBLIC - OCCUPATION - REDEVANCE - FIXATION
------	--

Nous ne voterons pas cette délibération.

Ne pensez pas que nous nous soyons soudainement transformés en ardents défenseurs des cafetiers, restaurateurs, hôteliers et autres occupants du domaine public. Nous continuons à rester fortement attachés à un accès libre et pour tous du domaine public, plus particulièrement accès libre pour les handicapés et les poussettes d'enfants.

Pour autant, nous ne pouvons ne pas prendre en compte que nous sommes en pleine crise, crise provoquée et maintenue par le monde libéral auquel vous tenez tant.

Parmi la population qui va être impactée par les 6% d'augmentation, il y a des entreprises florissantes qui ne vont quasiment pas s'apercevoir du changement.

Par contre, nous sommes conscients que la grande majorité doit subir les effets de la crise et que la hausse des taxes aura inmanquablement un impact sur la trésorerie des intéressés.

En 2002, nous avons voté la revalorisation du montant des redevances et nous serons certainement d'accord pour faire de même une prochaine fois, après le changement de politique de 2012 et la mise en place d'une gestion du pays plus respectueuse des citoyens.

Aussi, dans l'attente, nous vous demandons de bien vouloir ajourner les dispositions envisagées.

Bien évidemment, vous allez nous répondre que c'est 40 000 € de recette supplémentaire qui vont s'envoler.

Au-delà du fait que la somme n'est pas colossale, nous vous proposons deux pistes qui pourraient compenser, voire dépasser, ce manque à gagner :

- 1) - Continuer, voir amplifier (peut-être avec des moyens supplémentaires) le très bon travail du service « domaine public ».
Un énorme travail a été effectué pour remettre un peu d'ordre dans ce qu'on pouvait appeler la jungle de l'occupation du domaine public.

Pour arriver au résultat d'aujourd'hui, il a fallu beaucoup d'énergie, de la volonté et aussi un certain courage politique.

En continuant dans cette voie, c'est des recettes qui vont entrer dans la caisse.

- 2) - Le deuxième point, c'est de trouver le moyen de faire payer les contraventions mises à ceux qui ne respectent pas la réglementation.

Aujourd'hui, nous pensons que très peu de PV sont honorés. De toute manière, la police municipale ne peut avoir aucun suivi ni aucun retour sur le devenir des contraventions.

Aussi, l'effet dissuasif est totalement édulcoré.

Si seulement un député ou un ministre pouvait étudier et proposer une solution, ce serait bien plus de 40 000 € qui seraient récupérés.

Cela sans compter sur l'amélioration de l'efficacité du personnel en charge du domaine public.